

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le **5 novembre 2024**, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le premier projet de règlement portant le numéro **PP-2024-23**, intitulé : « **Amendement au règlement numéro 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 1.4.2, 4.3.6, 5.2.5, 5.2.15, 5.2.17, 5.2.21 et 9.2.1** ».
2. Un avis public, a été publié le 11 novembre 2024, invitant les personnes intéressées par le projet de règlement d'urbanisme; lequel indique que le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter, alors qu'il n'en contient pas.
3. Lors d'une séance du conseil tenue le **10 décembre 2024**, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le second projet de règlement portant le numéro **SP-2024-23**, intitulé : « **Amendement au règlement numéro 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 1.4.2, 4.3.6, 5.2.5, 5.2.15, 5.2.17, 5.2.21 et 9.2.1** ».

SOYEZ INFORMÉS QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NE CONTIENT PAS DE DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.

Donné à Sainte-Sophie, ce 19 décembre 2024



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe